



Séance extraordinaire  
du 2 décembre 2024

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu ordinaire des délibérations (salle Multifonction derrière la Bibliothèque Yves Meilleur), située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, le 2 décembre 2024, à 19 h.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Jacques Allard	maire
Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Madame Annie Chevalier	poste no 6

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière était présente.

Était absent : monsieur Raynald Stockless, poste no. 5

La directrice générale et greffière trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié, tel que requis par la loi.

1

**RÉSOLUTION 2024-12-265**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance extraordinaire, il est 19h.

2

**RÉSOLUTION 2024-12-266**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Financement du règlement d'emprunt numéro 2024-561 pour l'achat d'un camion-citerne autopompe incendie
4. Adoption du règlement numéro 2024-562 modifiant le règlement numéro 2021-533 sur la gestion contractuelle
5. Autorisation de signatures auprès de l'institution financière pour le règlement d'emprunt numéro 2024-561
6. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 822 500\$ qui sera réalisé le 9 décembre 2024
7. Période de questions
8. Levée de la séance.

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



Séance extraordinaire  
du 2 décembre 2024

---

3

**RÉSOLUTION 2024-12-266  
FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO  
2024-561 POUR L'ACHAT D'UN CAMION-CITERNE  
AUTOPOMPE INCENDIE**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	2 décembre 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance Moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 décembre 2024
Montant :	822 500 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ascension a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 décembre 2024, au montant de 822 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 -BANQUE ROYALE DU CANADA**

27 200 \$	3,90000 %	2025
28 300 \$	3,90000 %	2026
29 500 \$	3,90000 %	2027
30 700 \$	3,90000 %	2028
706 800 \$	3,90000 %	2029

Prix : 100,00000      Coût réel : 3,90000 %



Séance extraordinaire  
du 2 décembre 2024

---

## 2 -CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE

27 200 \$	3,95000 %	2025
28 300 \$	3,95000 %	2026
29 500 \$	3,95000 %	2027
30 700 \$	3,95000 %	2028
706 800 \$	3,95000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,95000 %

## 3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

27 200 \$	3,50000 %	2025
28 300 \$	3,60000 %	2026
29 500 \$	3,65000 %	2027
30 700 \$	3,70000 %	2028
706 800 \$	3,75000 %	2029

Prix : 98,67000

Coût réel : 4,05929 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de L'Ascension accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 9 décembre 2024 au montant de 822 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2024-561. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**



Séance extraordinaire  
du 2 décembre 2024

---

**4** **RÉSOLUTION 2024-12-267**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-562**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-533 SUR LA**  
**GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'adopter le règlement 2024-562 modifiant le règlement numéro 2021-533 sur la gestion contractuelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**5** **RÉSOLUTION 2024-12-268**  
**AUTORISATION DE SIGNATURES AUPRÈS DE**  
**L'INSTITUTION FINANCIÈRE POUR LE RÈGLEMENT**  
**D'EMPRUNT NUMÉRO 2024-561**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension a accepté l'offre de la Banque Royale du Canada à la suite de l'appel d'offres public par le ministère des Finances pour le règlement d'emprunt numéro 2024-561 pour l'achat du camion-citerne autopompe incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'autoriser la directrice générale ainsi que le maire à signer les documents nécessaires auprès de la Banque Royale du Canada pour finaliser ledit emprunt.

**6** **RÉSOLUTION 2024-12-269**  
**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE**  
**ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET**  
**AU MONTANT DE 822 500\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9**  
**DÉCEMBRE 2024**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de L'Ascension souhaite emprunter par billets pour un montant total de 822 500 \$ qui sera réalisé le 9 décembre 2024, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts</b>	<b>Pour un montant de</b>
<b>#</b>	<b>\$</b>
<b>2024-561</b>	<b>822 500 \$</b>

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;



Séance extraordinaire  
du 2 décembre 2024

---

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2024-561, la Municipalité de L'Ascension souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu unanimement,

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 décembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 juin et le 9 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2025.</b>	<b>27 200 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>28 300 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>29 500 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>30 700 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>32 000 \$</b>	<b>(à payer en 2029)</b>
<b>2029.</b>	<b>674 800 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2024-561 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 décembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**



Séance extraordinaire  
du 2 décembre 2024

---

8

**RÉSOLUTION 2024-12-270**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

---

Jacques Allard,  
Maire

---

Céline Chicoine,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

---

Céline Chicoine  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jacques Allard,  
Maire